

MINISTERE DU COMMERCE
D'IVOIRE

REPUBLIQUE DE COTE

Union - Discipline - Travail

Cahier des charges du Conseiller Commercial



I. Contexte

Le Ministre en charge du commerce a principalement pour missions d'élaborer et mettre œuvre la politique de l'Etat en matière de commerce.

A cette fin, il mène des activités ayant trait au suivi et à la surveillance du marché, à la promotion et à la facilitation des activités économiques ainsi qu'à la protection du consommateur, au niveau intérieur.

Au niveau extérieur, il fait le suivi des accords commerciaux multilatéraux, régionaux et bilatéraux, coordonne la participation de la Côte d'Ivoire aux négociations multilatérales, régionales ou bilatérales (OMC, CEDEAO, UEMOA, ACP, Produits de base, Systèmes de préférences non réciproques), conseille et encadre les opérateurs économiques.

Eu égard à la volonté du Gouvernement de mener des actions visant le repositionnement de la Côte d'Ivoire au triple plan bilatéral, régional et multilatéral et notamment dans la perspective de dynamiser ses exportations, les missions des conseillers commerciaux ivoiriens auprès de ses Ambassades à l'étrangers ont été renforcées. Pour réussir de façon optimale ces différentes missions, un cahier de charges leur a été défini.

II. Missions du Conseiller Commercial

L'activité du Conseiller Commercial qui doit contribuer à l'amélioration de la balance commerciale de notre pays, se concentre autour du développement des flux commerciaux de biens et services ainsi qu'à la promotion des relations économiques. Ainsi, le Conseiller Commercial a pour missions de:

A- En bilatéral,

- Faire connaître l'offre ivoirienne à l'étranger ;
- Assister les hommes d'affaires pour ce qui est des procédures et formalités liées aux échanges;

- Porter l'information commerciale au Ministère en charge du commerce et aux exportateurs ivoiriens ;
- Proposer et organiser les manifestations commerciales ;
- Conseiller l'Etat et les opérateurs économiques dans l'élaboration des politiques et stratégies de positionnement économique et commercial;
- Contribuer au renforcement de la coopération bilatérale, notamment par la recherche d'assistance technique, de stages et formations, d'Aide Pour le Commerce;
- Contribuer à l'approvisionnement du marché intérieur par l'information commerciale ;
- Faire la promotion des produits et services ivoiriens à l'extérieur ;
- Renforcer la position de la Côte d'Ivoire sur ses marchés traditionnels ;
- Rechercher de nouveaux débouchés sur des marchés porteurs ;
- Accompagner et encadrer les opérateurs économiques ivoiriens dans leur démarche export ;
- Promouvoir la destination Côte d'Ivoire comme une destination d'affaire privilégiée ;
- Diversifier le partenariat pour le commerce et l'investissement.

b- En multilatéral

En plus des missions suscitées concernant le domaine bilatéral, le Conseiller Commercial au niveau multilatéral a pour missions également de :

- Suivre les activités des organisations internationales et en faire rapport régulièrement au Ministre en charge du commerce;
- Contribuer à définir et éclairer les positions de la Côte d'Ivoire sur les questions économiques et commerciales;

- Faire valoir les positions et les intérêts de la Côte d'Ivoire dans le cadre des négociations commerciales ;
- Assurer l'interface entre la capitale, la mission diplomatique et les organisations à caractère économique et commercial ;
- Relayer auprès des Organisations Internationales les besoins d'assistance technique de la Côte D'Ivoire ;
- Informer et former les acteurs nationaux sur les principes et règles du système commercial multilatéral et régional ;
- Notifier les mesures et pratiques commerciales de la Côte d'Ivoire ;
- Contribuer à la mise en conformité de la réglementation nationale avec les engagements internationaux de la Côte d'Ivoire;
- Contribuer à la mise en œuvre des accords commerciaux régionaux et multilatéraux.

Ainsi, les Conseillers Commerciaux devront, à travers la réalisation de leurs missions, aider efficacement à l'insertion effective de la Côte d'Ivoire dans le commerce régional et international, source de croissance, de développement et de réduction de la pauvreté.

Pour ce faire, ils devront produire tous les trois (03) mois un rapport d'activités et maintenir un contact permanent avec le Ministère en charge du commerce.

Par ailleurs, une rencontre annuelle sera organisée au Cabinet du Ministre en charge du commerce, pour rendre dynamique la plate-forme d'échanges entre les Conseillers Commerciaux et renforcer leur capacité.